purealpes

PLAN D'ACTIONS 2022

AGRICULTURE

Conforter notre statut de 1er département bio de France

1/ Repositionner les productions agricoles sur des gammes biologiques, à forte valeur ajoutée

- Renouvellement du verger en prenant en compte la démarche «Vergers écoresponsables»
- Obtention de l'AOP Bleu du Queyras et l'IGP Tomme du Champsaur et structuration de la filière lait
- Dynamisation des filières bouchères avec la construction de l'abattoir de Gap, articulation avec ceux de Saint-Bonnet et Guillestre et les ateliers de transformation locaux
- Structuration et valorisation des productions de plantes aromatiques et médicinales (LEADER)
- Labellisation des exploitations agricoles «Haute Valeur Environnementale»
- Installation, transmission, formation des exploitants
- Prise en compte des évolutions climatiques et des attentes sociétales

2/ Repositionner la distribution sur des circuits de proximité, à plus forte valeur ajoutée

- Développement du « Click and Collect » et des « Drives fermiers »
- Accélération de la vente en ligne chez les producteurs et revendeurs, création de places de marché digitales Hautes-Alpes
- Référencement en Grandes et Moyennes Surfaces
- Approvisionnement en restauration collective publique (ex. : cantines scolaires, EHPAD, etc.)
- Approvisionnement des banques alimentaires
- Soutien des marchés de producteurs
- Construction de Maisons de pays

3/ Promouvoir notre terroir et nos produits locaux, les Hautes-Alpes

- Communication (ex.: événementiels, salons, campagnes médias et digitales, relation presse, relations publiques, signalétique, etc.)
- Promotion des produits de la marque «Hautes-Alpes Naturellement»
- Promotion des IGP Pommes des Alpes de Haute Durance, Agneau de Sisteron, Vins des Hautes-Alpes
- Promotion AOP Bleu du Queyras et IGP Tomme du Champsaur (afin d'obtenir les signes distinctifs)
- Promotion du secteur d'activité (métiers, talents, savoir-faire) et d'autres productions de qualité
- Education à l'alimentation et aux bons comportements alimentaires, en particulier des jeunes publics et des plus précaires

4/ Veiller à la bonne gestion du milieu naturel

- Gestion concertée de la ressource en eau
- Création des retenues collinaires (ex. Châteauroux-les-Alpes, Aspremont, etc.)
- Gestion concertée du foncier agricole (ex. : SAFER, Charte foncière agricole, etc.)
- Gestion des déchets et construction d'unités de méthanisation

Le Projet Alimentaire Territorial des Hautes-Alpes détaille l'ensemble des opérations.





